



&



**NOTE TECHNIQUE Chantier de
déconstruction des navires P400
Port Autonome – Cale 1000 tonnes,
et Jardins du Port Autonome**

Préambule

L'ensemble des interventions détaillées ci-après suivent le planning de chantier complet de déconstruction des navires P400, et ne représentent que la seconde phase du chantier. En effet la première phase qui s'est déroulée sur le site du Quai SUD depuis le début janvier 2026, a vu se dérouler les phases de :

- Curage Vert : retrait de tous les déchets non dangereux du bord (bois, plastiques, déchets métallique ferreux et non ferreux – canalisations, etc...)
- Curage Noir : retrait de tous les liquides potentiellement polluants des soutes, cuves et autres réservoirs (Gasoil, eaux grises, eaux noires, Huiles usagées...)
- Curage Rouge : retrait des matières potentiellement dangereuses repérées dans l'IMPD (Amiante, peinture au plomb et chrome, DEEE, mousses contenant de CFC...)

Le navire qui arrive en cale 1000 Tonnes est réputé exempt de toutes matières potentiellement dangereuses à son bord.

1. Objet de la note

La présente note technique décrit l'organisation générale et les modalités d'intervention du chantier de déconstruction des navires de type P400, confié à la société EMC.

Les opérations seront réalisées au sein des emprises du Port Autonome, sur deux zones principales :

- Cale 1000 tonnes : opérations de découpe primaire des navires.
- Jardins du Port Autonome : opérations de découpe secondaire et préparation des pièces pour transport.

La note présente :

- les phases opérationnelles du chantier,
- les moyens humains et matériels mobilisés,
- les modalités logistiques de transfert des pièces métalliques,
- les mesures de sécurité, environnementales et de sûreté.

Les mesures détaillées de prévention sont décrites dans :

- l'Évaluation des Risques Professionnels (EVRP),



ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES CALÉDONIENS

SARL AU CAPITAL DE 25 000 000 F - RIDET : 023531 001 - RCS NOUMÉA 64B 023 531
TÉLÉPHONE : 260 260 - FAX : 269 989 - E-MAIL : secretariat@emc.nc - SITE INTERNET : www.emc.nc
14 AV. BAIE DE KOUTIO - Z.I DE DUCOS B.P. 3292 - 98846 NOUMÉA CEDEX NOUVELLE-CALÉDONIE

- l'Analyse des Risques Environnementaux.



2. Organisation générale du chantier

Le chantier de déconstruction est organisé selon les phases suivantes :

1. Découpe primaire des navires P400 sur la cale 1000 tonnes par oxycoupage.
2. Levage des blocs métalliques à l'aide d'une grue mobile de 260 tonnes exploitée par la société SOCALMO.
3. Transport interne des blocs métalliques à l'aide d'un porte-char entre la zone des Jardins du Port Autonome.
4. Déchargement des blocs à l'aide d'une grue mobile de 50 tonnes.
5. Découpe secondaire des blocs métalliques à l'aide d'une cisaille hydraulique montée sur une pelle hydraulique de 30 tonnes.
6. Préparation des pièces métalliques en gabarits transportables.
7. Chargement en semi-remorques et évacuation vers le site EMC de Doniambo.

3. Phase 1 – Découpe primaire sur la cale 1000 tonnes

Les opérations de démantèlement primaire des navires P400 seront réalisées sur la cale 1000 tonnes.



ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES CALÉDONIENS

SARL AU CAPITAL DE 25 000 000 F - RIDET : 023531 001 - RCS NOUMÉA 64B 023 531
TÉLÉPHONE : 260 260 - FAX : 269 989 - E-MAIL : secretariat@emc.nc - SITE INTERNET : www.emc.nc
14 AV. BAIE DE KOUTIO - Z.I DE DUCOS B.P. 3292 - 98846 NOUMÉA CEDEX NOUVELLE-CALÉDONIE

La découpe des structures métalliques sera réalisée par 2 équipes de découpe composé de deux agents chacune et manager par deux responsables d'une société Australienne spécialisée dans le domaine.

Chaque équipe disposera des équipements suivants :

- chalumeau d'oxycoupage,
- cadre à oxygène,
- bouteille de butane associée au cadre à oxygène.

Ces équipes procéderont à la découpe progressive des structures métalliques du navire, permettant la séparation des éléments de coque et des superstructures en blocs dimensionnés pour le levage.

Les dimensions des blocs seront adaptées :

- aux capacités de levage,
- aux contraintes de manutention,
- aux conditions de transport interne.



ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES CALÉDONIENS

SARL AU CAPITAL DE 25 000 000 F - RIDET : 023531 001 - RCS NOUMÉA 64B 023 531
TÉLÉPHONE : 260 260 - FAX 269 989 - E-MAIL : secretariat@emc.nc - SITE INTERNET : www.emc.nc
14 AV. BAIE DE KOUTIO - Z.I DE DUCOS B.P. 3292 - 98846 NOUMÉA CEDEX NOUVELLE-CALÉDONIE

4. Supervision technique des opérations

Les opérations de découpe seront supervisées par deux spécialistes australiens appartenant à la société Major Project, disposant d'une expertise dans les opérations de démantèlement industriel.

Leur mission consistera notamment à :

- définir les zones de découpe,
- déterminer les dimensions des blocs,
- estimer les masses des pièces,
- définir les séquences de découpe,
- garantir la stabilité de la structure pendant les travaux,
- coordonner les opérations avec les équipes de levage.

Ces superviseurs assureront également la coordination directe avec le grutier et son signaleur afin d'organiser les levages successifs des blocs métalliques.

5. Levage des blocs métalliques

Les blocs métalliques issus de la découpe seront manutentionnés à l'aide d'une grue mobile de 260 tonnes exploitée par la société SOCALMO. (plans de levage fournis par SOCALMO)

Les opérations comprendront :

- l'élingage des blocs métalliques,
- leur levage contrôlé,
- leur mise en place sur un porte-char destiné au transport interne.

Les opérations de levage seront réalisées sous la supervision :

- d'un grutier qualifié,
- d'un manœuvre / signaleur,
- des superviseurs techniques Major Project.

6. Transport interne des blocs métalliques

Les blocs métalliques seront transportés depuis la cale 1000 tonnes / zone des Jardins du Port Autonome.



ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES CALÉDONIENS

SARL AU CAPITAL DE 25 000 000 F - RIDET : 023531 001 - RCS NOUMÉA 64B 023 531
TÉLÉPHONE : 260 260 - FAX : 269 989 - E-MAIL : secretariat@emc.nc - SITE INTERNET : www.emc.nc
14 AV. BAIE DE KOUTIO - Z.I DE DUCOS B.P. 3292 - 98846 NOUMÉA CEDEX NOUVELLE-CALÉDONIE

Le transport sera réalisé à l'aide d'un porte-char adapté au transport de charges lourdes.

Tout transport sera précédé par la vérification physique que les éléments transportés sont bien totalement dépollués avant transport

Les flux de transport seront organisés de manière à :

- garantir la sécurité des personnels,
- limiter les interactions avec les activités portuaires,
- maintenir une continuité entre les phases de découpe et de préparation des pièces.

7. Déchargement et stockage des blocs

À leur arrivée aux Jardins du Port Autonome, les blocs métalliques seront :

- déchargés à l'aide d'une grue mobile de 50 tonnes.

Les pièces seront ensuite stockées temporairement dans une zone dédiée à la zone de travail en attente de leur découpe secondaire.

Ce stockage temporaire permettra :

- d'organiser les flux de travail,
- d'optimiser l'utilisation des engins de découpe,
- de maintenir un rythme continu de préparation des ferrailles.

Les zones de stockage seront organisées afin de garantir :

- la stabilité des blocs,
- la circulation sécurisée des engins,
- l'accessibilité des zones de travail.

Le planning de chantier prévoit que la durée d'utilisation de la zone des jardins du PANC débute à l'ouverture du chantier (24/03/2026) et les dernières pièces découpées seront évacuées au plus tard en semaine 22 (fin mai 2026)

8. Découpe secondaire aux Jardins du Port

Les blocs métalliques seront ensuite traités à l'aide d'une :

Pelle hydraulique de 30 tonnes équipée d'une cisaille hydraulique.

Cette opération permettra :



ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES CALÉDONIENS

SARL AU CAPITAL DE 25 000 000 F - RIDET : 023531 001 - RCS NOUMÉA 64B 023 531
TÉLÉPHONE : 260 260 - FAX : 269 989 - E-MAIL : secretariat@emc.nc - SITE INTERNET : www.emc.nc
14 AV. BAIE DE KOUTIO - Z.I DE DUCOS B.P. 3292 - 98846 NOUMÉA CEDEX NOUVELLE-CALÉDONIE

Ce document est la propriété de la société EMC et ne peut être ni copié ; ni communiqué à des tiers sans son autorisation.

- la séparation des blocs métalliques,
- la réduction de leur dimension,
- la préparation de gabarits compatibles avec le transport routier.

Les pièces métalliques seront calibrées pour permettre leur chargement dans des semi-remorques, à l'aide d'une seconde pelle hydraulique équipée d'un grappin.

Les fiches techniques et cahier de maintenance de ces deux équipements sont annexe en pièces jointes.



9. Particularité de la zone de travail

La zone de travail située aux Jardins du Port Autonome n'étant pas étanchéifiée, les opérations de découpe seront réalisées directement sur le terrain naturel.

Un état des lieux contradictoire de la zone sera réalisé entre les services du PANC et EMC, ceci avant les opérations, puis à la fin des opérations. Évitant ainsi toute possibilité de litige entre le propriétaire et le locataire.

En conséquence, des mesures renforcées de prévention environnementale et de sécurité seront mises en œuvre afin de :

- prévenir toute pollution accidentelle,
- maîtriser les risques liés aux opérations de découpe,
- prévenir les départs d'incendie

De plus, la phase de dépollution du navire ayant eu lieu au quai Sud préalablement et durant près de deux mois ; le risque Environnementale de pollution du sol en est fortement réduit. Dans l'analyse des risques jointe, nous identifions les risques résiduels de pollution par les fuites hydrauliques en cas de casse éventuelle de durite ou de joint.

C'est pour cela que nous déployons des kits d'intervention d'urgence, permettant d'absorber les huiles qui pourraient être produites lors d'une fuite accidentelle.



ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES CALÉDONIENS

SARL AU CAPITAL DE 25 000 000 F - RIDET : 023531 001 - RCS NOUMÉA 64B 023 531
TÉLÉPHONE : 260 260 - FAX : 269 989 - E-MAIL : secretariat@emc.nc - SITE INTERNET : www.emc.nc
14 AV. BAIE DE KOUTIO - Z.I DE DUCOS B.P. 3292 - 98846 NOUMÉA CEDEX NOUVELLE-CALÉDONIE

Le personnel est formé pour les utiliser et récupérer les absorbants et terres éventuellement souillées en cas d'accident de fuite. (cf. procédure de gestion des évènements pour le chantier P400 ; en annexe)



10. Mesures de sécurité incendie

Les moyens de lutte contre l'incendie seront présents sur l'ensemble du chantier.

Chaque engin sera équipé de :

- 1 extincteur CO₂ de 2 kg
- 1 extincteur poudre de 6 kg

Le container de chantier présent sur la zone des Jardins du Port Autonome sera équipé de :

- 2 Extincteurs poudre de 9 kg.

Ces moyens permettront une intervention rapide en cas de départ de feu.

11. Mesures environnementales

Afin de prévenir tout risque de pollution du sol, les dispositions suivantes seront mises en place :



ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES CALÉDONIENS

SARL AU CAPITAL DE 25 000 000 F - RIDET : 023531 001 - RCS NOUMÉA 64B 023 531
TÉLÉPHONE : 260 260 - FAX : 269 989 - E-MAIL : secretariat@emc.nc - SITE INTERNET : www.emc.nc
14 AV. BAIE DE KOUTIO - Z.I DE DUCOS B.P. 3292 - 98846 NOUMÉA CEDEX NOUVELLE-CALÉDONIE

- présence de kits d'intervention absorbants dans les engins (pelle hydraulique, grue),
- présence de kits anti-pollution dans le container de chantier,
- surveillance régulière des engins afin de détecter toute fuite hydraulique.

Toute fuite ou déversement accidentel fera l'objet d'une intervention immédiate des équipes présentes sur site.

12. Sensibilisation et briefing quotidien

Chaque matin, avant le démarrage des travaux, un briefing opérationnel ("Pre-start") sera organisé avec l'ensemble du personnel présent sur le chantier.

Ce briefing permettra de :

- rappeler les consignes de sécurité,
- présenter les travaux prévus pour la journée,
- identifier les risques spécifiques liés aux opérations,
- rappeler les mesures environnementales,
- vérifier la présence et l'état des moyens d'intervention.

Cette réunion vise à garantir une sensibilisation permanente des équipes aux risques du chantier.

13. Évacuation des ferrailles

Les pièces métalliques calibrées seront chargées dans des semi-remorques.

Les matériaux seront transportés vers :

le site industriel EMC de Doniambo, où ils seront intégrés dans les circuits de valorisation des ferrailles métalliques.

14. Mesures de sûreté du chantier

Afin d'assurer la protection du chantier et du matériel, une surveillance humaine sera mise en place.

Un agent de sécurité professionnel sera présent :



ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES CALÉDONIENS

SARL AU CAPITAL DE 25 000 000 F - RIDET : 023531 001 - RCS NOUMÉA 64B 023 531
TÉLÉPHONE : 260 260 - FAX : 269 989 - E-MAIL : secretariat@emc.nc - SITE INTERNET : www.emc.nc
14 AV. BAIE DE KOUTIO - Z.I DE DUCOS B.P. 3292 - 98846 NOUMÉA CEDEX NOUVELLE-CALÉDONIE

- du lundi au vendredi :
 - de 17h00 à 07h00 le lendemain
- les week-ends et jours fériés :
 - 24h/24

Cette surveillance permettra :

- de prévenir les intrusions,
- d'assurer la protection des équipements,
- de garantir la sûreté du site.



ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES CALÉDONIENS

SARL AU CAPITAL DE 25 000 000 F - RIDET : 023531 001 - RCS NOUMÉA 64B 023 531

TÉLÉPHONE : 260 260 - FAX 269 989 - E-MAIL : secretariat@emc.nc - SITE INTERNET : www.emc.nc
14 AV. BAIE DE KOUTIO - Z.I DE DUCOS B.P. 3292 - 98846 NOUMÉA CEDEX NOUVELLE-CALÉDONIE

Ce document est la propriété de la société EMC et ne peut être ni copié ; ni communiqué à des tiers sans son autorisation.